

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

Date de convocation :

03 avril 2023

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 9

Pouvoir : 0

Votants : 9

N° 1520/2023

Objet :

VOTE DES
SUBVENTIONS 2023

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le

ID : 051-215101395-20230419-1520-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLÉ Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, GIOVANNI Philippe, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Étaient absents et excusés : Monsieur MAILLARD Dany et Madame SOURDET Joëlle.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité, après délibération, de verser les subventions suivantes :

<i>AS C J C Chepy</i>	<i>3 500€</i>
<i>Prévention Routière</i>	<i>100€</i>
<i>Harmonie les Enfants de la Marne</i>	<i>200€</i>
<i>A C C A de Chepy</i>	<i>200€</i>
<i>École de musique intercommunale</i>	<i>435€</i>
<i>Familles Rurales (Moncetz-Sarry)</i>	<i>220€</i>

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le

200€

ID : 051-215101395-20230419-1520-DE

<i>A D M R (Marne-Soude-Coole)</i>	
<i>Chenevière</i>	100€
<i>JSP Vitry-Le-François</i>	100€

<i>TOTAL</i>	5055€
---------------------	--------------

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 21 avril 2023.

Le Maire,

J. ROUSSINET

